



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 4 décembre 2014**

Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mmes	Julia Collis Coranda Pierrehumbert	présidente vice-présidente
Conseillères municipales	Mmes	Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	André Favre, Jean-Baptiste Leclercq, Léon Piller, Florio Togni	Yannick Dupraz, François Mégevand, Jean-François Jordan, Jacques Petitpierre,
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Absente excusée	Mme	Jennifer Gabaz	secrétaire du bureau du Conseil

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la Fondation de la Pallanterie, projet d'extension de la ZIAP
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2014
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications du Maire
5. Demandes de naturalisations genevoises
6. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 et salue la présence de MM. Sella et Morzier de la Fondation de la Pallanterie (FITIAP).

Le Maire salue aussi les 4 représentants de Meinier au sein de la FITIAP désignés par les Autorités de Meinier (Exécutif ou Conseil municipal), puisqu'en plus de Moreno Sella (Président) et Olivier Morzier, Isabelle Meier et Etienne Murisier ici présents en font aussi partie et nous rapportent régulièrement tous les deux mois sur les événements qui se produisent à une vitesse de plus en plus accélérée sur le développement de cette zone industrielle. Cet objet était inscrit sur le Plan directeur communal (PDC) 2007 et sera inscrit au PDC 2015, avec la modification de la zone. Il remercie la FITIAP pour le travail correspondant effectué au quotidien et pour le temps consacré à la présentation de ce soir.

1. Présentation de la Fondation de la Pallanterie, projet d'extension de la ZIAP

Moreno Sella ne revient pas sur le développement de la zone en elle-même, puisqu'elle a déjà été effectuée, mais plutôt ce soir sur ce qui va arriver dans les prochaines semaines, en particulier sur ce qui a été nommé "Pallanterie Sud". Il présente le tracé du gazoduc, la zone concernée par le déclassement ("MZ" - modification de zone) et les bâtiments P8+P9 projetés. Tous les travaux ont été menés à entière satisfaction avec les différentes entités cantonales. Ils ont été pré validés par l'OU (Office de l'urbanisme), la DGNP (Direction générale de la nature et du paysage), la DGA (Direction générale de l'agriculture), la DGEau (Direction générale de l'eau) et la FTI (Fondation des terrains industriels), cette dernière étant la référence en matière de zones industrielles. Ne reste que l'OCEN (Office cantonal de l'énergie), dont cette partie est en cours. Le concept énergétique doit être réalisé dans les 720 jours.

Le périmètre d'extension concerne 30'000 m² pour Collonge-Bellerive et 30'000 m² pour Meinier - cette égalité est le fruit du hasard.

La zone verte inondable imposée par l'Etat (voir plan annexé) est compensée par le fait que nous pourrions densifier davantage les parcelles voisines (parcelles A et B sur ce plan, soit la parcelle de la FITIAP sise à la route de Compois 6 et la parcelle du local des Pompiers sise à la route de Compois 12). Auparavant, la densité admise était de 1.0, mais avec cette option, nous pourrions densifier à 1.6/1.7, ce qui est beaucoup plus dense que la ZIAP (Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie) actuelle. Le bas de la parcelle A est utilisée par le manège de la Pallanterie pour faire brouter leurs chevaux. Ceux-ci seront déplacés dans la zone verte, ce qui est en ordre avec l'Etat et le manège qui a été contacté. Concernant les bâtiments projetés, la hauteur sera de 17 mètres, ce qui correspond au bâtiment des EPI. Le dossier est bouclé, il va être remis aux deux communes pour confirmer à l'Etat qu'elles souhaitent réaliser ce déclassement de zone et entériner le dossier. L'Etat aura ensuite 720 jours pour le valider et le présenter au Grand Conseil.

Si tout se passe bien, le Grand Conseil votera le déclassement fin 2016 ou plutôt début 2017, ce qui signifie que les travaux démarreraient à ce moment-là. Les blocs définis sont figés par rapport à l'achat des terrains et aux projets qui vont démarrer. Le 1^{er} bloc qui démarrerait serait le bloc B, entièrement sur le territoire de Meinier. Un parking souterrain de 300 à 500 places est prévu dans le bloc B pour délester toute la zone. Suivra la parcelle D. La zone A+C+E ne devrait pas bouger avant 5 ans environ, car les propriétaires de ces parcelles - se trouvant sur le territoire de Collonge-Bellerive - ne veulent pas vendre pour l'instant.

Le ratio des places de stationnement est fixé par l'Etat par m² construit.

La discussion se poursuit avec les diverses questions et réponses données aux conseillers municipaux. Certaines remarques remettant en cause l'organisation même ou certains points particuliers du projet, **le Maire** rappelle qu'il n'est pas forcément très judicieux de tout remettre en question, certains points étant imposés par l'Etat et il faut faire confiance aux études poussées qui ont été menées par la FITIAP, en concertation étroite avec les représentants de Meinier en son sein. L'ensemble est assez cohérent et permet de préserver une mixité entre le sport, la nature et la partie artisanale et industrielle, ainsi qu'une rentabilité suffisante pour satisfaire les besoins de nos communes respectives et ceux des artisans locaux.

Moreno Sella poursuit par le planning du projet : la première étape consiste à déplacer le gazoduc, nous sommes en attente du préavis de l'OFEN (Office fédéral de l'énergie) qui devrait nous parvenir d'ici au 19 décembre 2014. Puis, les travaux démarreraient à fin mars 2015 pour ce déplacement, pour finir vers septembre. Le démarrage de la parcelle P8 (privée) se ferait en parallèle l'été 2015 pour ouverture fin 2016. Pour le P9, dont le droit d'usage avec la famille Perret court jusqu'au mois de décembre 2017 au plus tard, la FITIAP est en tractation avec eux pour récupérer leur hangar dès l'année prochaine, afin de le détruire et de construire le nouveau bâtiment projeté qui sera propriété de la FITIAP ; ce bâtiment sera constitué de 4'700 m² de surface en zone industrielle et artisanale, dont un étage complet à bas prix pour des artisans et un ou deux gros utilisateurs qui assureront un loyer relativement important pour permettre justement des loyers plus modérés pour les artisans. Deux niveaux de parking seront construits dans ce bâtiment (120 à 130 places) et un concept de gestion des déchets de la zone sera implanté, ainsi qu'un bassin de rétention pour le P8 et le P9. D'ici 2018, cela représente 27.5 millions d'investissements entièrement à charge de la Fondation, via des emprunts partiellement garantis par les communes, mais sans impact sur les finances de ces dernières. Il ne faut pas oublier qu'il faudra compter entre 5 et 10 ans pour commencer à avoir une zone qui se remplit correctement, ça ne se fait pas du jour au lendemain.

Un giratoire est prévu au croisement de la route de Compois et du chemin des Champs-de-la-Grange. Au niveau de la mobilité, 80% des personnes (sur environ 880 au total) travaillant dans la zone sont des frontaliers en provenance d'Annemasse ou de la zone de Veigy ; il est donc prévu de discuter avec les TPG pour intensifier les lignes qui desservent la zone ou pour demander des petites lignes d'Annemasse et de Veigy - ou un peu plus loin - qui iraient dans la zone.

Le Maire rapporte, en réponse à la question d'**André Favre**, que le projet d'extension de la zone sportive n'est absolument pas concerné par le déplacement du gazoduc. D'autre part, les deux projets d'extension (ZIAP et zone sportive) ne peuvent pas se faire en parallèle pour des raisons de décalage dans le temps par rapport à l'avancement des deux projets notamment. L'extension de la zone sportive nécessite encore l'adhésion des communes voisines intéressées, ce qui demande une concertation politique qui n'en est encore qu'à ses balbutiements et il faut également fixer plus précisément les besoins de ce projet.

Pour conclure - à la demande d'**Etienne Murisier**, la délibération validant globalement ce projet (déplacement du gazoduc et bâtiment P9) sera votée début 2015 par le Conseil municipal, pour entériner toute la chaîne pour permettre au Conseil d'Etat de déclasser la zone, indique **Moreno Sella**.

La Présidente propose une pause de 5 minutes.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2014

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Jacques Petitpierre** demande une 1^{ère} correction, en page 3, point 3, lettre c), second paragraphe :
 - ➔ «...les abonnements annuels baissent... de Fr. 500.- à ~~Fr. 300.-~~ **Fr. 400.-** pour les aînés, ».
- Il demande une 2^{ème} correction, page 7, point 5, lettre d), 3^{ème} paragraphe :
 - ➔ « Concernant l'écran d'informations situé à l'entrée du bâtiment collectif et qui ~~contient les menus du restaurant, des informations sur le marché hebdomadaire, etc., il est presque un peu sous-utilisé~~ **relate des informations officielles de la Commune, il pourrait être optimisé.** Etant donné qu'il s'occupe de la gestion de ce média (...), il la projettera après un petit délai. ».
 - Jacques Petitpierre** rajoute, en réponse à la proposition de **Jean-Baptiste Leclercq** de mettre le tout ménagé sur la navette sur cet écran, que c'est prévu.
- 3^{ème} correction, mentionnée par **le Maire** en page 9, point 5, lettre a) et e), il faut simplement indiquer :
 - ➔ «...Ràs. ».

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Décisions ACG

Le conseil municipal dans son entier ayant reçu les documents correspondants à la décision prise en assemblée générale par l'ACG, relative au montant de Fr. 3'000'000.- octroyé à la rénovation du Grand Théâtre, **la Présidente** demande si quelqu'un a des questions ou souhaite faire valoir le droit d'opposition du Conseil municipal.

A la question d'**André Favre** demandant si les requêtes émanent des communes - en l'occurrence la Ville de Genève - ou si c'est l'ACG qui distribue ces montants selon les besoins et travaux en cours dans le Canton, **le Maire** répond que la demande émane des communes. Les demandes concernant plusieurs communes peuvent être traitées par le Fonds intercommunal de l'ACG, ce qui est le cas pour le Grand Théâtre, puisque son rayonnement profite à toutes les communes. Le montant sera versé à la Ville de Genève pour cette rénovation et, précise **la Présidente**, il ne concerne que la partie patrimoniale comme indiqué dans le document, sur un montant total de rénovation de 66.7 millions de francs pour l'ensemble du projet.

Aucune opposition.

b) Château de Rouelbeau

Le Maire projette les photos et images provenant de la présentation qui a été faite dernièrement à l'Exécutif par l'archéologue cantonal, pour la mise en valeur du site. Il donne des explications complémentaires sur les aménagements envisagés (zone de pique-nique, etc) et sur la maquette en bronze prévue (3x3 mètres).

Les fouilles ont permis de reconstituer la partie historique du château, mais il faut ensuite recouvrir le tout - ce qui a déjà été fait, précise **Yannick Dupraz** - pour éviter une détérioration trop rapide ; la maquette permettra de visualiser ce qui se trouve sous terre.

c) Repas des aînés

Alain Corthay fait circuler la liste des tâches pour que chacun inscrive ses disponibilités et celles des conjoints présents pour le repas du dimanche 18 janvier qui débutera à 11h ; la préparation de la salle pour cette belle journée est fixée au samedi 17 entre 10h et midi pour les conseillers disponibles.

d) Indemnités des conseillers municipaux

Elles sont versées directement ce jour sur le compte bancaire ou postal des membres du Conseil municipal, comme convenu l'année passée, poursuit **le Maire**. Il précise que celles et ceux qui sont venus sans leur conjoint à la sortie du Conseil voient leur indemnité augmentée du montant correspondant, déduction faite du montant partiellement prélevé - au prorata jusqu'au 31 mai 2015 - pour la prochaine sortie.

e) Fibre optique

SIG a confirmé par écrit à toutes les communes pour indiquer que les zones à faible densité ne pourront pas être raccordées à la fibre optique pour cause de contraintes financières. Ils précisent que pour Meinier - dont 900 ménages ont été raccordés en mars 2013, cela concerne les hameaux de Corsinge et de Carre d'Aval. Toutefois, ils précisent que le déploiement de la fibre à ce jour permet déjà à 200'000 ménages et entreprises à Genève d'en profiter et que la pose anticipée de tubes vides est trop coûteuse et pourrait se révéler inutile en fonction des nouvelles technologies à venir et de futurs accords avec des partenaires potentiels. SIG a proposé à Swisscom d'améliorer l'accès dans les zones à faible densité par le biais de la technologie DSL, mais ces derniers ont répondu qu'ils ne pouvaient pas entrer en matière sur ce point avant 2015. Pour votre information, nous nous sommes renseignés pour Corsinge par exemple et le coût de la pose de fibre optique serait de plus de Fr. 800'000.- pour 34 habitations, ce qui n'est pas raisonnable.

f) Abonnements TPG

Nous avons proposé de soutenir les transports publics en offrant un rabais de Fr. 50.- pour les nouveaux abonnements annuels, malgré la suppression des offres promotionnelles Unireso - annoncée lors de la dernière séance. Renseignements pris auprès des TPG, cette proposition ne serait pas gérable pour la Mairie, car ils n'ont même plus les ressources en personnel pour nous indiquer si les personnes qui se présentent à la Mairie possèdent ou non un abonnement annuel - l'absence d'abonnement dans les 5 mois qui précédaient l'offre était la condition sine qua non pour bénéficier d'un rabais. Par conséquent, pour cette année tout au moins, nous abandonnons cette idée et reprendrons cet objet en commission.

g) Elections 2015

François Mégevand s'occupera d'apporter au Service des votations et élections - d'ici au 2 février - la liste des candidats sortant qui se représentent au Conseil municipal, le Maire s'occupant pour sa part de la liste des candidats à l'Exécutif.

h) Marché de Noël

Etienne Murisier remercie Léon Piller et Jennifer Gabaz qui ont œuvré lors du Marché de Noël pour servir le vin chaud offert par la Commune (48 bouteilles servies), ainsi que tous ceux qui y ont participé. Il a très bien marché et les retours ont été très positifs. Trois sociétés (Pétanque, Courir pour Aider et Ski Club) se sont déjà inscrites pour animer le marché en 2015, d'autres suivront. Les commerçants qui sont présents tous les jeudis ont été très satisfaits de leurs ventes ce jour-là.

i) Contournement partiel du village

Il continue sur sa lancée en confirmant que la signalisation a été posée, comme convenu avec l'entreprise mandatée, l'après-midi du 1^{er} décembre, la circulation était donc normale ce jour-là. Dès mardi 2, la police municipale a fait faire demi-tour aux véhicules qui n'avaient pas le droit de circuler sur la route de Covéry. Après quelques jours, les contrevenants se verront mettre à l'amende. La suite des comptages sera effectuée en janvier.

Coranda Pierrehumbert signale que certains véhicules semblent bifurquer à Trémoulin par énervement. **Le Maire** rajoute que l'Adjoint au Maire de Gy a appelé, car ils ont constaté qu'il y avait davantage de circulation au giratoire en direction de la route de Thonon, la vitesse des automobilistes étant de plus particulièrement excessive. Ils vont informer leur population sur cet essai. **Jean-François Jordan** rapporte, à titre d'anecdote, qu'un habitant du quartier de Covéry prenait en photo les véhicules - dont le sien ! - qui transitaient pas cette route.

j) Répartition des tâches Canton-Communes

Comme certains ont pu le voir dans les journaux, **le Maire** indique qu'aucun montant ne serait reporté sur les communes, il s'agit vraiment d'un transfert de tâches uniquement. Les communes ont répondu à un questionnaire d'opinion élaboré par l'ACG. Toutes les informations sur cet objet se trouvent sur le site internet www.ge.ch/communes-canton. Dans les transferts imaginables, il pourrait être prévu que le CMP (Centre médico-pédagogique) de Rouelbeau soit intégralement transféré à la Commune (bâtiment, terrain et toutes les charges, ainsi que le budget y relatif) ; c'est un exemple parmi d'autres de la complication qu'engendrerait cette nouvelle répartition des tâches.

4. Communications du Maire

a) Propositions budgétaires

Le Maire rappelle que suite au courriel que Florio Togni avait envoyé - et qui avait été remis à tous les conseillers municipaux, il avait proposé lors de la dernière séance d'en débattre ce soir.

Florio Togni précise que 7 mois après son courriel, le budget a entre-temps été voté et entériné sans qu'une vraie discussion ait eu lieu. Il rappelle, comme il l'a écrit dans son message, qu'il avait toujours soutenu et qu'il continuait à soutenir tous les choix du Conseil municipal et de l'Exécutif, que la Commune était bien gérée, financièrement et au niveau des besoins, mais il se posait un certain nombre de questions sur la politique budgétaire et il voulait juste ouvrir le débat.

C'est pourquoi il se demandait pourquoi nous procédions par prudence à des amortissements extraordinaires - ce qui n'est pas le cas de toutes les communes, au lieu d'utiliser ces fonds excédentaires pour d'autres objets. Même si son but n'est pas de dilapider à tout prix ces excédents, il se demandait si nous ne pouvions pas encore améliorer la qualité de vie et/ou répondre à certains besoins complémentaires de la population, que ce soit dans le domaine de l'énergie, du social, des transports, de l'engagement d'un employé communal ou d'un apprenti, etc. En lançant ces propositions, il espérait que l'Exécutif se pencherait davantage sur cette réflexion pour proposer un débat, plutôt que de distribuer "simplement" sa missive aux commissions. Il rajoute qu'il n'est pas vexé que les personnes concernées n'aient pas manifesté plus d'intérêt, c'est surtout la méthode qui lui a un peu "déplu". Un débat aurait pu s'instaurer et aboutir sur une réponse négative, il aurait préféré cela à une absence de prise en compte de ces idées.

Dernière remarque : il a reçu dernièrement de l'Exécutif une lettre sur ce sujet, avec la proposition d'en parler ce soir. Celle-ci citait certains objets très intéressants (engagement ponctuels de personnes en situation précaire à la voirie, marché hebdomadaire, démarches suite à la fermeture du cabinet médical, mise en place de la navette pour les transports, etc). Il le félicite, car il n'avait pas connaissance de certains points évoqués au moment de la rédaction de ses courriers. Et il conclut en précisant qu'il n'avait en aucun cas envie de donner des leçons à qui que ce soit, son but était vraiment d'ouvrir le débat.

Le Maire le remercie de nous avoir poussé à faire cet échange, c'est très constructif. À titre de complément d'information au niveau purement technique, les amortissements extraordinaires doivent être inscrits au budget en prévision de comptes bénéficiaires pour être acceptés - en espérant qu'il y ait un excédent, ce n'est pas un excédent financier réel qui sert à amortir de manière extraordinaire.

Coranda Pierrehumbert félicite tout d'abord Florio Togni pour l'ouverture de ce débat, mais fait remarquer que le plan financier décennal nous donne plutôt l'impression que nous sommes assez serrés et que nous agissons de manière équilibrée dans les différents domaines. Elle pense que nous devons peut-être dans le futur agir à la baisse au niveau des charges.

Florio Togni précise qu'il ne parlait pas d'investir des centaines de milliers de francs, il proposait de réfléchir à de petites améliorations éventuelles.

Jean-François Jordan rajoute que nous avons de la chance - à sa connaissance, tout du moins depuis qu'il préside la commission des Finances - qu'aucune coupe budgétaire n'a été faite par rapports aux demandes des commissions, même si cela n'enlève en rien la valeur des propositions de Florio Togni.

Pour conclure, **le Maire** signale à titre d'information générale, que la Tribune a signalé l'augmentation de la population dans les communes par rapport à l'augmentation des charges salariales du personnel sur 10 ans. Et bien Meinier se trouve sur le podium du meilleur rapport, voire même en première position, ce qui est remarquable et démontre la bonne gestion de notre commune. Il remercie encore Florio Togni, dont les propositions feront peut-être partie d'un héritage utile pour nos successeurs.

5. Demandes de naturalisations genevoises

La **Présidente** confirme le huis clos en l'absence de personnes externes au Conseil, puis présente les trois demandes reçues.

Le **Conseil** vote et donne un **préavis favorable à chaque demande par 13 voix pour, soit à l'unanimité**. Ces décisions seront communiquées aux personnes intéressées et au département.

6. Divers

a) Soirée des élections municipales 2015

Le document qui faisait le bilan de la législature 2007-11 sera envoyé aux commissions pour le mettre à jour afin de présenter le bilan de la législature 2011-15 le 13 janvier prochain, indique **Le Maire**.

b) Conseil municipal

Après mûre réflexion, **Jacques Petitpierre** annonce qu'il se représentera lors des élections 2015, contrairement à ce qu'il avait annoncé au préalable.

c) Stop TISA

Julia Collis revient sur le lien de l'émission de radio "On en parle" que Jacques Petitpierre a transmis à chacun concernant TISA et le TAFTA, elle propose donc de garder cela en mémoire pour en parler.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h35.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 22 janvier 2015 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Jennifer Gabaz

.....

Julia Collis

Annexe : ment.

Meinier, le 22 janvier 2015 /mv

Annexe - Image directrice - Extension ZDIA de la Pallanterie - état au 02.12.2014

